

# Québec

Gouvernement du Québec  
Le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole,  
à l'Environnement et à l'Eau  
Leader du gouvernement

Québec, le 12 mars 2003

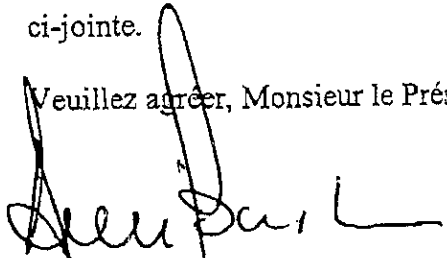
Monsieur André Harvey  
Président  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

Je vous informe que je rendrai publique l'étude d'impact sur le projet de réaménagement de la route 138 sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf par le ministère des Transports, le 25 mars 2003, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En conséquence, je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de préparer le dossier pour la consultation publique, tel que prévu aux articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, incluant l'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact dont vous trouverez copie ci-jointe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



André Boisclair